(Duflem) ; 11e, Dhont (Pigeon blanc) ; 1e, Nocla'n Pigeon marin) ; 12e, Barême (St-Sue) ; 14e, Meyer (Valenciennes) ; 15e, Dupuis (Eclaireur) ; 16e, Prudent (Pigeon ramier) ; 17e, Désobry (Aigle) ; 18e, Gaudefrin (Pigeon d'acier) ; 19e, Corbusier (Eclaireur).

20e prix, Debuy, (Pigeon roubaisien) ; 21e, Debuy, (Pigeon roubaisien) ; 22e, Deffrennes, (Nouveaux amateurs) ; 23e, Vandendrissche, (St-Luc) ; 24e, Bruane, (Rapide) ; 25e, Vanhorme, (Femelle blanche) ; 26e, Stoffin, (Colombe d'or) ; 27e, Delhemmes, (Soleil levant) ; 28e, Gothals, (Petit pigeon blanc) ; 29e, Verbauvhède, (Visiteurs du Globe) ; 30e, Lefebvre, (Bon fermier) ; 31e, Ferret, (St-Henri) ; 32e, Meyer, (Petit Valenciennes) ; 33e, Deffrennes, (Intrépides) ; 34e, Dhalluin-Varasse, (Harmonie) ; 35e, Deffrennes, (Intrépides) ; 36e, Verbauvhède, (Visiteurs du Globe) ; 37e, Vroman, (Biset) ; 38e, Dhal, (Pigeon marin) ; 39e, Delval, (Harmonie).

40e prix, Moulard (Harmonie) ; 41e, Verroest (Vautour) ; 42e, Ferret, (St-Henri) ; 43e, Lefebvre, (Ogiers) ; 44e, Hespel, (Francs du Pile) ; 45e, Mathon, (Petit Pigeon Blanc) ; 46e, Dhalluin-Varasse, (Harmonie) ; 47e, Scamps, (Lutteurs contre l'Epervier) ; 48e, Vanhorme (Femelle Blanche) ; 49e, Rabaux, (Eclaireur).

50e, Beausière (allumette) ; 51e, Catel (Colombe d'or) ; 52e, Lefebvre (Bon fermier) ; 53e, Tilleule (Aigle) ; 54e, Tilleule (Aigle) ; 55e, Lampe (St-Henri) ; 56e, Noël (Aigle) ; 57e, Renard (Pigeon roubaisien) ; 58e, Grimonpont (Soleil levant) ; 59e, Demeulenaert (St-Henri).

60e, Liagre, (Pigeon courageux) ; 61e, Styres (Pigeon d'or) ; 62e, Demol, (P. Valenciennes) ; Vandenbosche, (St-Henri) ; 64e, Dérégnaucourt, (Pigeon Roubaisien) ; 65e, Etienne, (Pigeon main), 66e, Fremaux (Pigeon d'argent) ; 67e, Berton (Union et Force) ; 68e, Dhoinne, (Colombe d'or) ; 69e, Gaudefrin (Pinson d'acier) ; 70e, Hollemart, (Femelle blanche), à 8 h. 17 m. 13 s., durée du concours, 15 m. 40 secondes.

Samedi 8 juin mise en panier pour le concours de Clermont (150 k.) donne par la *Fédération Roubaisienne* au siège des *Messagers Français* chez M. Caron rue de Lannoy, n° 36 : 150 fr. de prix d'honneur, 150 fr. en 10 prix de 10f, et 10 de 5 fr. soit 20 prix. Mise 1 fr. 50 par pigeon. Les plaisirs participent aux prix d'honneur.

Dimanche de la Pentecôte ; mise en panier pour le magnifique concours de Chantilly, 171 k. donné par la *Fédération Roubaisienne* au siège de la *Colombe d'or* chez M. V. Catel au Blanc-Seau près le pont du canal ; 250 fr. de prix d'honneur, 250 fr. en 25 prix dont 15 de 10 fr. aux 15 premiers et 20 de 5 fr. aux 20 suivants. Mise 1 fr. 50 par pigeon. Nota les pigeons à 50 c. participent aux 35 prix d'honneur (équivalant à un concours de 250 pigeon) mise en panier le dimanche 9 juin de 2 à 6 heures soir. Vitesse propre moyenne attributive aux zones de pigeonniers de 300 mètres chacune selon le barrême Weerts et Catteau réglement fédéral en plus.

Magnifique montre et chaine en or contrôlé seront jouées par une poule facultative de 0 fr. 50 par pigeon au premier inscrit. Également 4 superbes garnitures de cheminées ; seront également mis en jeu par poule facultatives de 0 fr. 25 par série de pigeons non désignés comme suit :

1re garniture, à la 1re série de 4 pigeons ; 2e, à la 1re série de 3 pigeons ; 3e, à la 1re série de 2 pigeons ; 4e, à la 1re série de 2 pigeons.

Les pigeons d'honneur à 0.50 peuvent participer à cette poule (soit pour un pigeon à 0.75 concours dans 35 prix d'honneur et 4 magnifiques garnitures.

Exposition des lots au siège de la « Colombe d'Or ». Messieurs les colombophiles sont priés de s'inscrire de bonne heure, 3 bureaux fonctionneront.

— Samedi 8 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 h. 1/2, pour le concours de Creil. Prix d'honneur 100 fr., organisé par la société l'*Epervier*, établie chez le sieur Victor Carrette, rue Archimède, près du théâtre de Roubaix. Poule unique à 0,50. Poules facultatives 1, 2, 3 et 5 fr. Marquage secret par la bague en caoutchouc, J. Balvor. Convoyeur, J. Dedoncker.

Au tribunal de simple police. — L'audience d'hier, jeudi, était assez chargée. Un grand nombre de prévenus sont appelés devant le tribunal pour tapage et rassemblement.

Les époux Rollez et Descat qui demeurent à Croix vivent en mauvaise intelligence. On en juge par la scène qui s'est passée le trois mai dernier.

Un enfant de M. et Mme Descat passant devant la maison de M. et Mme Rollez s'arrêta pour regarder par la fenêtre la femme Rollez qui travaillait. Mme Rollez renvoya l'enfant en le traitant de *bec bo*. Quelques minutes après la femme Descat revenant de son travail, l'enfant lui raconta ce qui s'était passé. Mme Descat et Mme Rollez s'injurièrent et le lendemain ce fut le tour de M. Rollez et de Mme Descat ; cette dernière a, paraît-il, donné un soufflet à M. Rollez.

Me Chattelyn prend la défense des époux Rollez. Me Gambard prend celle des époux Descat.

Le tribunal, après avoir entendu la plaidoirie des défenseurs, condamne Me Rollez et Mme Descat à deux jours de travail pour violences et à six francs d'amende pour tapage. MM. Rollez et Descat sont également condamnés à six francs d'amende pour tapage et aux dépens solidairement.

Le 17 avril dernier, un sieur Dekins passait avec cheval et voiture sur un terrain préparé pour la culture, appartenant à M. Mulliez, à Croix. Le propriétaire essaya de l'en empêcher en lui barrant le passage avec une bêche. Dekins voulut forcer cependant le passage et aurait, paraît-il, repoussé violemment M. Mulliez, qui se plaint d'avoir été saisi à la gorge. M. Dekins est condamné à deux francs d'amende pour passage sur terrain réservé et à deux jours de travail pour violences.

Mme Simon était allée, le 21 avril dernier, chez Mme Dupont à Croix, à qui elle avait donné des soins particuliers il y a quelque temps. Le fils de Mme Dupont réclama à Mme Simon une somme de vingt francs qu'il lui avait prêtée.

Mme Simon, réclamait au contraire, une somme de cent vingt francs pour les soins donnés à Mme Dupont. Cette dernière lui adressa alors des injures pour lesquelles elle est appelée devant le tribunal.

Me Catelle prend la défense de Mme Dupont qui est condamnée à un franc d'amende et aux dépens.

Viennent ensuite un grand nombre de prévenus ayant laissé divaguer leur chien sur la voie publique. Ils s'entendent condamner chacun à un franc d'amende.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Grande-Fanfare. — La commission administrative de la Grande-Fanfare prie tous les sociétaires de ne pas manquer à la sortie de lundi 10 courant, avec le corps des sapeurs-pompiers. Réunion au local à 2 heures précises. Petite tenue.

Première communion. — *Portraits.* — Photographie d'Art Shettle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 38915—19785

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La Musique Municipale. — M. Edouard Six-Scrive, a été élu président de la musique municipale. Son installation a eu lieu jeudi soir.

Société de géographie. — Bien que la saison soit passée, la société ne reste pas inactive : elle organise de très agréables excursions. Tout dernièrement, c'était un voyage au pays de Liège, si curieux à visiter.

Les excursionnistes ont visité Louvain, Liège, les établissements John Cockerill, et de la Vieille-Montagne, le barrage de la Gileppe, Verviers, Chaudfontaine, la vallée de l'Amblève, Malmédy, Spa et Bruxelles.

A Spa, ils ont eu l'agréable surprise d'être reçus par M. Walquenart, dans son magnifique château d'Alsa, pavoisé pour la circonstance de nos couleurs nationales. Celui-ci a bien voulu les guider ensuite dans leur visite des curiosités de la Ville : Pouhon, Casino, Bains, Parc, etc.

En rentrant à Lille, ils ont tous chaleureusement remercié M. Van Butsèle, l'organisateur de cette intéressante excursion, dont le zèle que tout le monde lui reconnait ne s'est jamais refroidi.

Il se prépare une grande excursion aux côtes de Normandie et de Bretagne et au mont St-Michel elle aura lieu du samedi 22 au dimanche 30 juin.

Le nombre des excursionnistes est limité à 25. Les adhésions seront reçues jusqu'au 12 juin à 7 heures du soir. Coût approximatif 215 fr. à verser en se faisant inscrire au siège de la Société, 29, rue des Jardins, Lille. Pour tous autres renseignements, s'adresser chez l'organisateur, *M. A. Hertand*, 41, rue des Fossés, à Lille, où le *programme avec carte-itinéraire* sera délivré à chaque souscripteur, sur la présentation de sa carte d'inscription, ou chez M. J. Petit-Leduc, secrétaire de la société à Tourcoing.

L'adjudication des livres à distribuer en prix, aux élèves des écoles communales, a eu lieu jeudi après-midi à l'Hôtel-de-Ville. Le devis était de 9.000 fr. Voici les résultats : Cinq soumissions avaient été déposées par MM. Le Bigot, de Lille, avec rabais 26 0/0 ; Quarré, id., 40,50 0/0 ; Deger, de Douai, 40,50 0/0 ; Deloffre, de Landrecies, 43,25 0/0 ; Lenoir, de Lille, adjudicataire, 44 0/0.

L'année dernière, M. Deloffre, de Landrecies, avait été adjudicataire avec rabais de 45 0/0.

A la simple dolice. — L'audience qui ne compte pas moins de 61 affaires a été remise au jeudi 13 juin.

Mouveaux. — Le Conseil municipal s'est réuni, je ddi soir, à sept heures, pour la troisième séance de la session de mai. Nous donnerons demain le compte rendu de la séance.

LILLE

L'augmentation des cantons de Lille. — L'*Officiel* publie un décret augmentant de trois les cantons de Lille, ce qui en porte le nombre à huit.

L'incident Moneglia Saisset-Schneider. — La *Vraie France* et la *Dépêche* de vendredi racontent les faits suivants.

M. Moneglia un ancien sous-officier qui a 26 ans de service et qui est décoré de la médaille militaire habite St-André-lez-Lille depuis fort longtemps.

Apprenant qu'une place de surveillant était vacante à l'Institut industriel du Nord, il la sollicita en envoyant ses états de service et fut accepté.

Tout marcha bien pendant quelque temps, mais un jour M. Bailly, maire de St-André, apprenant que M. *Moneglia n'avait pas voté* pour lui aux élections générales de mai 1888, écrivit au préfet en dénonçant le sous-officier comme un conservateur.

M. Saisset-Schneider n'hésita pas, et écrivit au directeur de l'*Institut industriel du Nord*, en le priant de renvoyer M. Moneglia.

Il paraitrait pourtant qu'on proposa à M. Moneglia de le garder à la condition qu'il votât pour M. Bailly. On lui aurait proposé également de lui donner 200 fr., à la condition d'habiter Lille et de s'y faire inscrire comme électeur.

Monsieur Moneglia refusa énergiquement... et fut renvoyé. Tenant à défendre son honneur, l'ancien surveillant de l'Institut Industriel vient d'adresser à M. Saisset-Schueider, la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

» Je suis un ancien sous-officier et à ce titre, j'ai demandé et obtenu le 1er mai dernier, le poste de surveillant à l'Institut industriel de Lille. La faveur n'était pour rien dans ma nomination ; je la devais uniquement à mes vingt-six ans de services, à ma médaille militaire, aux bonnes notes de mes chefs ; elle était la légitime récompense de la discipline et du dévouement avec lesquels j'ai toujours servi mon pays.

» Dans mes nouvelles fonctions, je n'ai encouru ni un reproche ni une observation ; j'ai la conscience d'avoir rempli scrupuleusement tout mon devoir. Mes directeurs sont obligés de le reconnaître. Mais ma présence à l'Institut déplaisait à l'un de vos délateurs attifrés, M. Bailly, maire de Saint-André-lez-Lille, et sur votre ordre, le directeur de l'Institut m'a chassé de l'établissement comme un mauvais serviteur, sans même me laisser le temps de chercher un nouveau moyen d'existence.

» J'ai connu les ineptes accusations formulées contre *moi par M. Bailly, elles étaient la rancune électorale* et le mensonge ; j'en ai immédiatement fait justice et vous aviez vous-même si peu d'illusion, que si j'avais consenti à quitter St-André, où j'ai mon domicile et où *j'exerce mes droits électoraux, non seulement on me* maintenait en fonctions, mais on m'offrait encore une somme d'argent.

» La mesure prise contre moi a donc été uniquement dictée par la *violence et l'arbitraire*.

» M. le directeur de l'Institut a donc été l'agent de votre bon plaisir et vous n'avez été vous-même que l'exécuteur sans vergogne et sans scrupule des basses œuvres du plus décrié et du plus grotesque de vos courtiers électoraux.

» Je ne réclame pas de vous un retour de justice, mais j'ai vainement demandé à M. le directeur de l'*Institut le motif réel de ma révocation et il m'importe* de défendre la dignité de mon caractère et mon honorabilité ; je ne puis laisser planer le moindre équivoque sur la cause de mon départ de l'Institut.

» Je tiens à bien marquer qu'il n'est dû qu'à votre bon plaisir et c'est pourquoi je vous écris.

» Votre proconsulat ne sera pas oublié dans le Nord, M. le préfet ; on fait dans nos campagnes le décompte de vos victimes et on commence à trouver que la liste en est trop longue en y voyant le nom d'un ancien sous-officier que ses 26 ans de service semblaient devoir protéger ; on jugera, sévèrement, crovez-le bien, le sans-façon dédaigneux avec lequel, au mépris de toutes les promesses législatives, vous savez briser les carrières des plus fidèles et des éprouvés serviteurs de la patrie. » MONEGLIA. »

Puis cette autre à M. Baillly, maire de St-André-lez-Lille, en l'accompagnant d'une copie de la précédente :

« Monsieur le Maire,

» Je viens d'être révoqué brutalement de mes fonctions de surveillant à l'Institut industriel ; vous pouvez en être fier, car c'est là le résultat de vos lâches et mensongères délations. Stupidement affolé par les progrès incessants de votre impopularité, vous n'avez souci que de vos haines et de vos vengeances.

» Vous m'avez attaqué en sournois ; je tiens moi, à ne pas adresser au préfet une lettre qui ne vous concerne pas moins que lui, sans vous en donner connaissance ; vous la trouverez ci-jointe.

» C'est avec les sentiments que j'y exprime à votre égard, que je reste,

» MONEGLIA.

» Ancien sous-officier, médaillé militaire. »

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 6 juin

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Rébellion. — Dimanche dernier à onze heures et demie du soir, une rixe se produisait dans la rue Magenta entre un tisserand et un peigneur. Les agents de sûreté Duhem et Anselin ayant voulu s'interposer et conduire les combattants au poste, furent repoussés et frappés par les nommes Jules Fromont, Charles Cette et Camille Cardon.

Jules Fromont a été condamné à 4 mois de prison et 16 francs d'amende ; Charles Cette et Camille Cardon, chacun à 1 mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

Condamnations diverses. — Auguste Lemaire, 50 francs d'amende pour blessures par imprudence ; Pierre Lebargy, 25 francs d'amende pour coups ; Constantin Debarbonne, 15 jours de prison pour vol ; L. Bossut, 1 mois de prison et 16 francs d'amende pour coups ; Charles Masquelier, 15 jours de prison et 21 francs d'amende pour ivresse et outrages aux agents ; Etienne Léon, 6 mois pour vol ; Sophie Duhem, 1 mois de prison pour vagabondage ; Pierre Stoppel, 3 mois de prison, Pierre Verlet et Désiré Delforterie, 1 mois pour rébellion.

MAITRE POINTU.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 6 juin 1889

Présidence de M. COQUELIN, juge

Coût d'un œil. — Le 8 mars 1889, au Café du Trocadéro, à Roubaix, une discussion s'élevait entre deux consommateurs, M. C..., peintre décorateur, et M. B..., marchand de laines.

Au cours de cette discussion, M. B... appliqua un formidable coup de poing sur l'œil droit de M. C..., qui tomba à terre sans connaissance.

Les premiers soins furent donnés au blessé par M. le docteur Largillière. La blessure était assez grave pour nécessiter le transport de M. C... à l'Institut ophtalmique de Somain.

Après un séjour de trois semaines à l'Institut, et à la suite d'un traitement assez long, M. C... dut subir une opération douloureuse, l'ablation de l'œil droit.

Me Verstaen, au nom de M. C..., réclame 10.592 fr. de dommages et intérêts pour perte de l'œil, interruption de travail, etc.

Me Reullet se présente pour M. B... et produit un certificat du médecin, duquel il paraît ressortir que C... avait *un leucome (tache blanche sur l'œil droit)*; que l'ablation de cet œil pouvait être considérée comme une mesure prophylactique (c'est-à-dire préventive) et que somme toute, cette opération douloureuse *n'avait pu avoir aucune influence mauvaise sur l'œil* droit de C...

Encore un peu, comme l'a fait remarquer spirituellement Me Verstaen, devrait des actions de grâce à B... qui lui a ainsi permis de remplacer son œil tâché par un œil de porcelaine d'une limpidité parfaite.

Plaisanterie qui rappelle celle de ce bourreau qui en terminant une amputation des deux jambes disait à sa victime encore pantelante : « Veinard ! te voilà pour toujours guéri de tes rhumatismes ! »

Après délibéré, le Tribunal a condamné B... à payer à M. C... la somme de 3592 avec intérêts et frais.

MAITRE POINTU.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 6 juin 1889

L'incendie de la rue de la Gare du 31 décembre 1886

Par le simple énoncé du titre, on voit que l'origine du procès, qui revient pour la troisième ou quatrième fois devant ce tribunal, est ancienne déjà.

Nos lecteurs ont encore sans doute les faits présents à la mémoire. Dans la nuit du 31 décembre 1886 au 1er janvier 1887, un incendie éclatait chez M. Vanderweghe, marchand de meubles, rue de la Gare, et le feu dévorait toutes les marchandises que contenait ce magasin.

M. Vanderweghe était assuré à la compagnie *Union et Phénix espagnol* : il établissait quelques jours après le sinistre un état de pertes qui s'élevait à 24.500 fr. environ. Une difficulté surgit presqu'aussitôt : les experts chargés du règlement de ce sinistre évaluait le montant du dommage de 5 à 6.000 fr., se basant sur les vestiges, ferrailles, clous, etc. recueillis dans les décombres.

Le procès ne tarda pas à s'engager. M. Vanderweghe réclamant le montant de ses états de pertes et la Compagnie arguant d'une des clauses de ses polices par laquelle la déchéance à tout droit à indemnité est de rigueur quand un assuré sinistré a sciemment exagéré le montant des dommages.

Par jugement du 5 mai 1887, le Tribunal de Commerce de Roubaix avait admis la Compagnie d'assurance à faire la preuve de ses allégations. Ce jugement, frappé d'appel, fut confirmé par la Cour de Douai. L'enquête eut lieu, mais le Tribunal ne se croyant pas suffisamment éclairé par les dépositions des témoins, chargea des experts d'examiner et de dire si les locaux occupés par le magasin de meubles de M. Vanderweghe étaient suffisamment grands pour renfermer toutes les marchandises portées sur les états de perte.

C'est sur les résultats de cette expertise qu'il est plaidé aujourd'hui. Les experts ont conclu que les locaux pouvaient à la rigueur renfermer les meubles réclamés mais qu'en respectant les passages nécessaires pour la vente et indiqués par M. Vanderweghe les locaux étaient insuffisants pour les contenir tous.

L'avocat de la Compagnie d'assurance Me Delémer s'empare de cette dernière déduction et se maintient dans ses premières prétentions, à savoir la déchéance pour exagération des dommages.

M. Vanderweghe, de son côté, par l'organe de Me Robert, du barreau de Bruxelles, demande un supplément d'expertise. Suivant lui, les experts n'indiquent pas les calculs sur lesquels ils se sont appuyés, ils n'ont pu faire que des conjectures, ils ont choisi à tort pour type de comparaison le magasin de l'un d'entre eux qui ne présente aucune analogie, enfin ils n'ont pas tenu un compte suffisant de la surface utilisable, car bien des meubles pouvaient être suspendus.

Cette affaire qui a donné lieu à de longues plaidoiries, a été mise en délibéré.

NORD

DUNKERQUE. — La division cuirassée du Nord, composée des cuirassés le *Marengo*, le *Suffren*, l'*Océan* et l'aviso toupilleur l'*Epervier*, a mouillé en rade jeudi soir.

Une tentative d'assassinat à Mons-en-Pévèle. — Mercredi matin, une tentative d'assassinat a été commise par un garçon d'écurie de la ferme de Mme Lefebvre, sur son camarade.

L'assassin s'est servi d'un énorme gourdin et a assommé sa victime qui est tombée sans pousser un cri.

L'état du malheureux, quoique grave n'est pourtant pas désespéré.

Tous deux sont belges, le mobile du crime est une jalousie de métier.

L'assassin qui a fui n'est pas encore arrêté.

Assises du Nord. — A noter, pour la session du mois d'août, l'affaire suivante : Jean-Baptiste Lecerf, 67 ans, journalier à Neuville-sur-l'Escaut ; affaire de mœurs.

BELGIQUE

Assassinat de la marquise de Chasteleer

A MOULBAIX près Tournai

(D'un correspondant particulier)

Tournai, 6 juin.

Nous avons annoncé hier, en dernière heure, l'assassinat de la marquise de Chasteleer, voici de nouveaux détails sur ce crime.

Le crime. — Nos lecteurs se rappellent sans doute que l'année passée, à cette époque précisément, le château de Moulbaix, appartenant à Mme la marquise de Chasteleer, a été détruit par un incendie produit par la foudre, disait-on.

Depuis cette époque, la marquise, avec sa famille, recevait l'hospitalité du curé de Moulbaix, village situé près d'Ath, en attendant que fussent terminés les travaux de reconstruction du château confiés à M. Limbourg, architecte à Bruxelles, lequel était venu s'installer à poste fixe à Moulbaix pour présider à la reconstruction.

La marquise, son fils et le médecin de la famille se trouvaient dans une salle du rez-de-chaussée de l'habitation, avant-hier soir, vers 11 heures. M. le marquis était assis à un angle de la table et lisait son journal ; sa mère, à deux pas de lui, s'apprêtait à écrire une lettre.

Elle avait à peine tracé le mot « Moulb... » à l'angle du papier, qu'un coup de feu retentit. Le marquis leva les yeux, et, en proie à une épouvante qu'on se figure aisément, vit sa mère s'affaisser.

Il se précipita pour la soutenir, l'appela à diverses reprises — mais ce fut en vain. La marquise était déjà morte, morte sans avoir repris ses sens et sans avoir pu prononcer une seule parole.

Les premières constatations établirent que la marquise de Chasteleer avait été frappée d'une balle au cœur. On présume que l'assassin devait se trouver à peu de distance de la fenêtre et qu'il avait certainement prémédité son crime.

L'assassin. — On ouvrit la porte d'entrée, et, la *première chose qu'on trouva, ce fut le fusil dont* l'assassin s'était servi pour commettre son crime. L'attentat pouvait donc aisément se reconstituer : l'assassin était venu par le parc, à la faveur des ténèbres ; il s'était glissé dans l'avant-cour, sous la fenêtre ouverte ; et, lâchement, profitant du moment où la marquise écrivait les premiers mots de *sa lettre, il avait visé bien à son aise et à coup* sûr. La distance qui séparait l'assassin de sa victime était à peine de trois mètres !

La victime. — Mme la marquise de Chasteleer, née de Marnix de Sainte-Aldegonde, était une personne d'une cinquantaine d'années. Tout en elle indiquait la descendante d'une illustre race. Le *monde, depuis longtemps*, classait la malheureuse victime du drame de la nuit dernière parmi les représentantes les plus belles et les plus distinguées de la noblesse belge.

C'était véritablement la providence des pauvres et des malheureux à Moulbaix.

La marquise devait quitter Moulbaix aujourd'hui pour se rendre à Bruxelles, à la rencontre de sa fille, revenue d'Espagne. La jeune marquise est une charmante jeune fille de 25 ans.

L'enquête. — Le parquet de Tournai, ayant à sa tête le Procureur du Roi et accompagné d'un médecin-légiste, est resté une bonne partie de l'après-midi au presbytère. A l'heure où nous *avons quitté Moulbaix, rien ne transpirait de l'en*quête à laquelle se livraient les magistrats, pas plus que des résultats de l'autopsie.

Nous savons cependant, de source certaine, que la marquise du Chasteleer a été frappée au côté gauche.

On se perd littéralement en conjectures sur le mobile du crime. On parlait d'abord d'un attentat dû à un braconnier : cela a fait hausser les épaules.

Une grève à Berleur. — Jeudi, au trait du matin, environ 100 mineurs du charbonnage du Corbeau, à Grâce-Berleur, par suite d'un refus d'augmentation de salaire, ont refusé de descendre. Tous sont retournés paisiblement. Pas un cri ni un chant n'a été entendu.

Ville de Gand. — Emprunt de 12 millions de francs (1880). 26e tirage, 5 juin 1889. Obligations remboursables le 15 juin 1889. Le n° 100060, remboursable par 10,000 fr. ; le n° 125376, 1,000 fr. ; le n° 8576, 300 fr. ; les nos 23892, 48744, 89378, 200 fr.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 6 juin.* — Berthe Havez, rue d'Alger ; Robertine Fontier, rue de Tourcoing ; François Delcambre, rue du Gros-Saule, 19 ; Clara Lampe, rue d'Estaing ; Urbaine Mahieu, boulevard de Strasbourg ; Clément Dessmet, rue des Anges, 108 ; Henri Jacob, rue de la Longue-Chemise, 28 ; Maurice Delmotte, rue du Collège, 68 ; Madeleine Cateaux, rue de Lille, 47. — *Déclarations de décès du 6 juin.* — Marie Lefebvre, 64 ans, sans profession, rue Daubenton, 78 ; Jean-Baptiste Richomme, 6 mois, rue de Lannoy, 51 ; Marie Desmarchelier, 81 ans, sans profession, rue Latine, 27 ; Henri Cabaye, 1 an, rue du Duc, 33 ; Elodie Debaere, 1 an, rue des Anges, 22.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 6 juin.* — Etienne Guiranger, rue de la Belle-Vue ; Albert Titeca, rue des Quinze-Boutelles ; Emile Destombes, rue Auber ; Jules Millecamps, à la Marlière ; Camille Dhalluin, rue Nollet prolongée ; Louis Damels, rue de l'Epeule. — *Déclarations de décès du 6 juin.* — Maria Grimonprez, 4 mois 16 jours, rue Onze-Chênes ; Edouard Vanhamme, 2 ans 1 mois, rue de la Belle-Vue ; Louis Catteau, 8 mois, à la Marlière ; Angèle Bourgeois, 15 ans 11 mois, ménagère, rue du Jambon ; Philomène Hardy, 10 mois, Pont-de-Neuville ; Jean-Baptiste Ghestem, 70 ans, jardinier, au Blanc-Seau.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 16 mai au 2 juin.* — Florentine Roman, section du Colbras ; Marie Cafebvre, section du Colbras ; Hélène Corlande, au Noir-Pignon ; Alberta Debouver, au Gravier ; Henri Sauton, section du Mont ; Marie Bogart, section du Colbras ; Célina Deltour, au Soleil ; Alphonse Decottignie, section Centrale ; Marie Claies, section du Mont ; Michel Thiaut, section du Mont ; Jérôme Guermonprez, chemin du Loiselle ; Emile Lepers, rue de Lille ; Gabrielle Pernelle, rue du Moulin ; Marie Montagne, rue Mazangram ; Cyrille Baucuit, section Centrale ; Polidor Castro, rue de la Vannerie ; Michel Brayre, section du Mont ; Estelle Dekeser, rue Turbigo ; Hélène Verecke, cour Desprez ; Emile Vervaeque, rue Palestro ; Germaine Raest, rue de Linselles ; Edmond Vervaeque, section du Colbras ; Camille Subs, rue de la Vannerie ; Emma Sommer, section du Soleil ; Charles-Louis Savers, rue du Pirage ; Lucien Mesdagt, rue Frazet ; Jeanne Houcture, rue de Lille, 166 ; Achille Codron, rue Jacquart ; Constant Sioen, section Centrale ; Auguste Vantomme, section Centrale ; Berthe Berthenst, à Sébastopol ; Rose Dervau, rue du Forage ; Jean Hermans, rue Saint-Jean ; Vanparis Palmyre, rue Française ; Jérôme Guildophe, à Sébastopol ; Zulma Six, rue Tubigo.

Déclarations de décès du 16 mai au 2 juin. — Emile Clais, 1 an, section du Colbras ; Augustin Vervacque, 3 ans, rue Palestro ; Emile Vanbelle, 4 mois, rue Palestro ; Rachelle Ramaen, 7 mois, rue Saint-Hilaire ; Germaine Verrasse, 8 mois, rue St-André ; Jean-Baptiste Marén, 52 ans, rue d'Arcole ; Arthur Devos, 5 mois, rue Basse ; Céline Spanove, 7 mois, rue Haute ; Pierre Vankerbile, 64 ans, Section Centrale ; Georges David, 1 an, rue Basse ; Julien Vanparis, 3 mois, au Soleil ; Caroline Deputi, 1 an, au Mont ; Achille Desplanques, 27 ans, rue Mazagram ; Albert Volfarius, 11 mois, rue Saint-André ; Louise Vandermerre, 4 mois, Place Saint-Martin ; Marie Vandewede, 27 ans, rue de la Paix ; Marie Claies, 7 mois, rue de la Procession ; Pierre Dumont, 20 mois, rue de la Lys ; J.-B. Decraen, 74 ans, maison Jules Gray au Mont, Henri David, 5 mois, rue Sébastopol ; Charles Acqueau, 19 ans, rue de la Lys.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 29 mai au 1er juin.* — Albert Florin, Crétinier ; Marie Hennion, Place ; Jeanne Descurcelle, Vieille-Place ; Hélène et Marie Dubois, jumelles, Saint-Liévin ; Marie Duquennoy, Bailleric ; Marie Legrand, Vieille-Place ; Remi Vogelaere, Breuil.

Mariage du 2 juin. — Jules Carette, 26 ans, marchand, et Clémence Lefebvre, 25 ans, sans profession. — *Publications du 2 juin.* — Alphonse Losfeld, 28 ans, domestique, et Adèle Braie, 20 ans, tisserande ; Victor Cremeille, tisserand, et Marie Buysens, cultivatrice ; Charles Vanvinsberghe, 23 ans, couvreur, et Marie Vanoverberghe, 22 ans, soigneuse ; Louis Desmettre, 23 ans, teinturier, et Elise Minet, 23 ans, soigneuse.

Déclarations de décès du 29 mai au 1er juin. — Marie Dupont, 14 mois, Martinoire ; Nathalie Spriet, 72 ans, ménagère, Plouys ; Auguste Leclercq, 9 mois, Vieille-Place ; Fidéline Bettremieux, 37 ans, 1 mois, tisserande, Sartel ; Marie Lonbaert, 3 ans 11 mois, Bailleric ; Zoé Delmotte, 28 ans 2 mois journalière, Vieille-Place ; Louis Castel, 67 ans 10 mois, tisserande, Vieille-Place ; Jeanne Vanoverbecque, 1 an 5 mois, Petit-Tourny ; Alfred Dupont, 1 mois, Place ; Pierre Vandenbroucke, 70 ans, 4 mois, maçon, Hôpital.

HEM. — *Déclarations de naissances du 4 au 31 mai.* — Emile Claessen, Petit Lannoy. — Marie Tanquité, Petit-Lannoy. — Désiré Van Paemel, Trois-Baudets. — Auguste Decandt, Petit-Lannoy. — Charles-Louis Hugues, Trie. — Jeannette Marcels, Petit-Lannoy. — Alphonse Frenoaux, Trie. — Gustave Destrier, Civron. — Théophile Miersman, Trie. — Alfred Wilfart, Petit-Lannoy. — Zulma Macon, Citadelle. — Paul Duquenne, Calvaire. — Marie Debruwere, rue de la Gare. — Elise Versluys, Petit-Lannoy. Yvonne Denain, Petit-Lannoy. — Elodie Declercq, Trois-Baudets. — Achille Wellecomme, Petit-Lannoy. — *Publications de mariages.* — Jules Tonnel, 38 ans, domestique à Flers, et Marie Nisse, 36 ans, journalière à Hem. — Louis Jovenaux, 24 ans, agent de police, à Roubaix, et Marie Bavière, 29 ans, journalière à Hem. — *Déclarations de décès du 4 au 31 mai.* — Jean-Baptiste Lacrenier, 53 ans, Voisinage. — Anaïse Prévost, 7 mois, Petit-Lannoy. — Alida Batteur, 4 mois, Citadelle. — Paul Brisiaux, 15 mois, Citadelle. — Charles Huegues, 11 heures, Trie. — Louis Olivier, 53 ans, Petit-Lannoy. — Charles Leleu, 53 ans, Trois-Baudets. — Blanche Dubout, 4 ans 6 mois, Petit-Lannoy. — Henri Deleruc, 71 ans, rue Poivrée. — Pierre Maquet, 82 ans, Petit Lannoy. *Estelle Koplitz, 15 mois, Citadelle.*

LEERS. — *Déclarations de naissances du 15 au 31 mai.* — Albert Lorthiois, Petit-Tourcoing. — Rosa Delit, Vieux-Bureau. Achille Debouvries, Trieu-du-Carihem. *Mariage.* — Félix Cocheteux, 46 ans, tisserand, à Leers, et Clémence Meurisse, 42 ans, ménagère, à Leers. — *Déclarations de décès du 15 au 31 mai.* — Hubert Vanderstockt, 58 ans 4 mois, tisserand, Grande-Frontière. — Catherine Pondeville, 60 ans 2 mois, ménagère, Longue-Rue.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille LESTIVETZ-DESMARCHELIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine DESMARCHELIER, veuve de M. *Augustin LESTIVETZ*, décédée à Roubaix, le 6 juin 1889, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 7 dudit mois, à 6 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Latine, 27.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi, 10 juin 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEZAIRE, veuf en premières noces de Dame Adelaïde-Angélique AGACHE, et en secondes noces de Dame Marie-Rose LEPERS, décédé à Croix, le 13 avril 1889, dans sa 78e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire part, sont prices de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Aux courses landaises. — Dimanche dernier, aux courses landaises de l'arène Saint-Genès, à Bordeaux, la vache Passiegua, une bête redortable aux cornes longues et aiguës, qui avait déjà fait ailleurs, paraît-il, plusieurs victimes, a renversé d'un coup de corne dans la cuisse l'écarteur Kroumir jeune ; puis, revenant sur lui, lui a fait dans le cou deux nouvelles blessures, dont une assez dangereuse.

Une des cornes a pénétré assez profondément, effleurant la carotide, puis a traversé le plancher de la bouche, a fait sauter deux dents et a fracturé, sur une surface de 2 à 3 centimètres, le maxilaire supérieur. Il a fallu que tout le personnel d'écarteurs s'occupât de détourner l'attention de la bête pour qu'on pût emporter le malheureux Kroumir qui perdait tout son sang et dont l'état est grave.

Les écarteurs persistent à trouver que c'est amusant.

Choux phénomènes. — On signale dans l'arrondissement de Châteaubriant, trois choux